



## Plan d'économie d'énergie Éclairage public

Face aux hausses des tarifs de l'énergie, de ces derniers mois notamment du gaz et de l'électricité **la Ville d'Albi a élaboré un plan de Sobriété énergétique.**

Les économies d'énergie générées par ce plan ont pour objectif **d'atténuer l'impact du coût** de celles-ci pour la collectivité.

L'une des solutions qui permet une baisse importante de consommation d'électricité est **l'extinction de l'éclairage Public.**

**A partir du Dimanche 30 Octobre (jour du changement d'heure), la Ville d'Albi va faire évoluer les réglages en termes d'éclairage public afin de moins consommer d'électricité .**

La Ville d'Albi a équipé son système d'éclairage public de commande permettant une programmation fine des extinctions et allumages.

La Ville d'Albi a aussi renouvelé son éclairage public et remplacé par des leds notamment l'ensemble des lampes à vapeur de mercure, polluantes et énergivores.

L'équipement en horloges astronomiques, nécessaire à la mise en place de l'interruption nocturne de l'éclairage, a déjà été effectué sur la quasi intégralité des armoires de commande. Ces calculateurs ont notamment l'avantage d'adapter les horaires d'allumage et d'extinction en fonction des heures de lever et de coucher du soleil.

DOSSIER DE PRESSE

## Plan d'économie d'énergie Éclairage public

### Le choix

La ville d'Albi a donc choisi la mise en place d'une extinction partielle de l'éclairage public

**Les simulations et les horaires choisis, vont conduire à une baisse de plus de 50 % des mégawattheures consommés.** La forte augmentation des tarifs à pour conséquence que les économies d'énergie réalisées ne vont pas se traduire par une baisse de la facture.

Actuellement l'éclairage public consomme 4795 MWh par an (coût 823 000€)

Après extinction différencié par zones la consommation baissera de 54 % à 2184 MWh (coût 472 000€ avec le tarif actuel qui devrait augmenter en janvier)

**L'extinction sera effectuée à titre expérimental de façons différentes suivant des zones.**

- Zone hyper centre: extinction à 1h, rallumage à 5h30 l'hiver, pas de rallumage l'été
- Zone pavillonnaire ou résidentielle: extinction à 23h, rallumage à 6h30 l'hiver, pas de rallumage l'été
- Zone économique: extinction à 21h, pas de rallumage le matin (été comme hiver)
- Zones vidéoprotégées et axes structurants: l'éclairage est maintenu la nuit.

**Dans chaque zones des rues ou parties de rue resteront éclairés pour des raisons de sécurité.**

Le maintien de éclairage concerne les linéaires à proximité » des dispositifs sous vidéoprotection dans toute la ville pour préserver l'efficacité des caméras.

Les principaux axes routiers : Albert Thomas, axe Lices-Pompidou, Boulevard Andrieu, Boulevard du Lude, Av de Lattre de Tassigny, avenue Colonel Teyssier, Avenue Gambetta, avenue François Verdier, avenue Dembourg.

## Plan d'économie d'énergie Éclairage public

### Illuminations de Noël

Le coût de l'éclairage dédié aux illuminations de Noël a été calculé par les services en charge de l'éclairage public. Il reviendra à environ 3 000 euros pour l'ensemble de la durée des fêtes, du 26 novembre au 2 janvier.

Ce coût modéré des illuminations exclusivement leds, l'attachement pour les Albigeois, l'impact très positif pour le commerce au moment des fêtes de fin d'année, nous conduit à ne pas toucher à ces éclairages qui symbolisent cette période festive.

### Réflexion en cours

D'autres pistes sont déjà à l'étude pour économiser l'énergie en matière d'éclairage. Un schéma directeur d'aménagement «lumière» va être engagé sur l'ensemble de l'agglomération.

A Albi, le déploiement sur certains secteurs de la variation de l'intensité lumineuse, une programmation plus précise encore de l'heure d'allumage et d'extinction selon la saison, mais aussi la mise en place de détecteurs de mouvement déclenchant l'éclairage sont des options envisagées. Ce dispositif de détection existe déjà à Albi, notamment sur le cheminement doux reliant InnoProd à la rue Moissan.

### Albi déjà Économe

La ville d'Albi a toujours pris en considération que l'énergie devait être économisée dans tous ces projets et ce depuis de très nombreuses années.

Pour chaque projet de travaux, de rénovation, de nouvelle construction, l'énergie entre dans le choix final des investissements réalisés.

Par exemple: **L'éclairage du Skate parc ouvert en 2020**

**Les lampadaires leds que la Ville d'Albi a choisi d'installer sont programmés pour assurer une bonne visibilité aux usagers tout en consommant le minimum possible.** La durée et l'intensité sont réglées, en fonction des saisons pour économiser de l'énergie.

Du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars Extinction de l'éclairage blanc est à 22h.

Du 1<sup>er</sup> avril > 30 octobre Extinction de l'éclairage blanc est à 23h30

## Plan d'économie d'énergie Éclairage public

### Les agents de la Ville impliqués

La Ville d'Albi mobilise ses agents pour veiller au quotidien aux économies d'énergie.

En termes de mobilité, il est recommandé de privilégier l'utilisation des vélos, d'éteindre les éclairages lorsqu'ils ne sont pas indispensables, d'éviter les impressions inutiles de documents et d'éteindre les ordinateurs le soir.

Des mesures non négligeables à l'échelle d'une collectivité de 700 agents.

### Les Albigeois mobilisés aussi

Au-delà de leurs propres économies réalisées à domicile, les Albigeois sont les premiers usagers des bâtiments municipaux et donc pleinement concernés par les mesures prises par la Ville d'Albi.

Nous les invitons à veiller à leurs consommations dans les maisons de quartier, salles et équipements sportifs. Adopter un comportement vertueux lors de l'utilisation de ces bâtiments, que ce soit en matière d'éclairage, de consommation d'eau chaude ou d'utilisation de l'électricité permettra de limiter les dépenses énergétiques pour la Ville et indirectement pour les Albigeois », indique le maire Stéphanie Guiraud-Chaumeil.

### Les commerçants engagés (nouvelles règles)

Si de nombreuses entreprises ont déjà pris des mesures pour réduire leurs consommations, les commerces sont directement visés par la mise en application de décrets (publié le 5 oct) les obligeant à éteindre la nuit leur vitrine et leur enseigne lumineuse et à ne pas laisser leur porte ouverte lorsque leurs locaux sont chauffés ou climatisés.

## Plan d'économie Énergie Éclairage public

### Chauffage: quelques degrés de moins pour réduire la facture

Le chauffage des bâtiments municipaux est un des leviers forts pour réduire les consommations d'énergie. La Ville d'Albi a donc pris d'ores et déjà des mesures concrètes de réduction des températures en termes de chauffage et d'eau chaude sanitaire. Le choix est de conjuguer le confort des usagers et l'obligation de limiter les dépenses.

L'automatisation de la programmation du chauffage dans la majorité des écoles et des crèches en fonction de l'occupation permettra d'économiser l'énergie de manière substantielle.

Il faut rappeler que ces mesures viennent compléter les programmes pluriannuels d'isolation thermique des groupes scolaires. **Les trois écoles réunissant près de 40% des élèves albigeois ont ainsi fait l'objet de travaux importants ces dernières années.** Isoler est un investissement gagnant sur le long terme en termes d'économies d'énergie et de bonnes conditions de travail.

#### **Bâtiments municipaux** (administratifs)

19°C (16°C hors occupation)

#### **Classes maternelles et élémentaires**

19°C (12°C pendant les vacances scolaires)

22°C dans les classes de moins de 3 ans et les structures petite enfance.

#### **Équipements sportifs** (gymnases...)

maintien à 16°C aux heures d'occupation (12°C en période de non utilisation prolongée)

#### **Équipements nautiques** (Atlantis)

bassins compétition (baisse de 27°C à 26°C)

bassins ludiques (baisse de 31°C à 29°C) sauf bassin pour bébés nageurs

Albi, le mercredi 29 octobre 2022



**DOSSIER**DEPRESSE

Laurent BATIGNE  
Attaché de presse  
Tél : 05 63 49 14 97  
laurent.batigne@mairie-albi.fr

**mairie-albi.fr**